

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LAMBERT

509, Route du 5^e-au-8^e-Rang C.P. 86
Des Méloizes QC J0Z 1V0
Tél. & téléc. : 819 788-2491

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

APPEL D'OFFRE BOIS DE CHAUFFAGE

La Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert demande des soumissions pour de 300 à 450 cordes de bois (18 à 20 pouces). Bois fendu, livré, cordé dans la remise sise sur le terrain de La Fabrique en arrière de l'église de Saint-Lambert. La livraison du bois doit être faite au plus tard le 30 juin 2012.

Le soumissionnaire s'engage :

- 1) À fournir un prix à la corde fendue, livrée, cordée dans la remise à bois. Lorsque la remise sera pleine, le reste du bois sera cordé à l'extérieur.
- 2) À ne pas tenir la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert responsable d'aucun accident qui pourrait se produire durant l'exécution du contrat.
- 3) À fournir tous autres détails pertinents, s'il le juge opportun.

Autres dispositions :

- 4) La Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais envers les soumissionnaires.
- 5) Les soumissions seront remises ou reçues dans des enveloppes cachetées avec mention "Soumission pour bois de chauffage" au bureau de la municipalité, au plus tard le 1 novembre, à 15h.

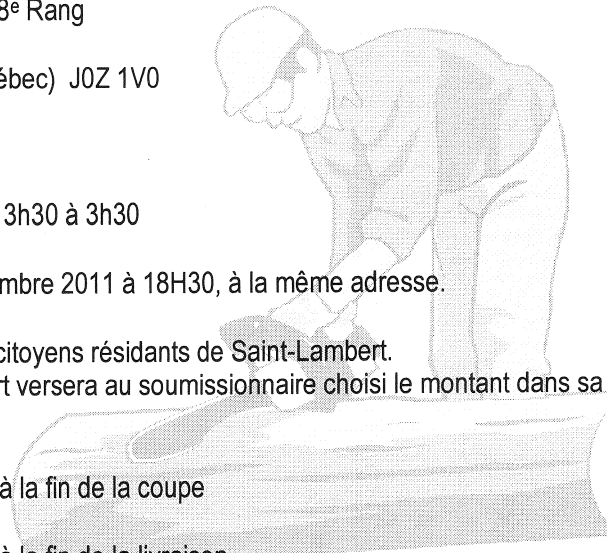
Adresse du bureau : Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert
509, Rte du 5^e au 8^e Rang
C.P. 86
Des Meloizes (Québec) J0Z 1V0

Jours et heures d'ouverture du bureau :

Les mardis et mercredis entre 9h et 12h - 13h30 à 3h30

Les soumissions seront ouvertes le 1 novembre 2011 à 18H30, à la même adresse.

- 7) Demande de soumissions seulement pour les citoyens résidants de Saint-Lambert.
- 8) La Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert versera au soumissionnaire choisi le montant dans sa soumission comme suit :
 - 50% du montant de la soumission à la fin de la coupe
 - 50% du montant de la soumission à la fin de la livraison



APPEL D'OFFRE OUVERTURE DES COURS

La Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert demande **des soumissions à prix forfaitaire** pour l'entretien d'hiver, saison 2011-2012 de la cour des immeubles suivants :

- Édifice municipal "école". L'entretien devra être fait sur la longueur de l'édifice côté Sud et côté Est incluant la partie asphaltée donnant accès à la porte n° 509.
- Garage – sur demande
- Station de pompage

L'entretien des cours devra être fait dès la première accumulation de neige, soit 5 centimètres.

L'entretien d'hiver devra toujours être fait lorsque 5 centimètres de neige seront accumulés.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur soumission sous enveloppe cachetée avec mention "**Soumission pour entretien d'hiver**" au bureau de la Municipalité, au plus tard le **1 novembre 2011 à 15 hrs**. Bien vouloir spécifier, au contenu de la soumission, la machinerie à être utilisée pour ledit entretien.

Ouverture des soumissions : mardi le 1 novembre 2011, à 18h30 en la salle du conseil sise au 509, route du 5^e au 8^e Rang, Des Meloizes.

La Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le soumissionnaire dont la soumission sera retenue **devra, avant le début du contrat d'entretien, être détenteur d'une assurance responsabilité civile au montant d'un million.**

RAPPEL – AVIS D'EBULLITION

AVIS DE BOUILLIR PREVENTIF :

La Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert avise les usagers du réseau d'aqueduc, que dû aux travaux effectués sur le territoire de la municipalité, il arrive qu'à l'occasion, le service d'aqueduc soit interrompu sans préavis, **il est donc nécessaire de faire bouillir l'eau 1 minute avant la consommation.**

N'oubliez pas que les glaçons doivent aussi être fabriqués avec de l'eau bouillie.

Cet avis sera maintenu tant et aussi longtemps que les travaux effectués par Galarnau Entrepreneur ne seront pas terminés donc veuillez prendre note qu'**aucun autre avis ne vous sera envoyé.**

Aussitôt les travaux terminés, il y aura drainage du réseau d'aqueduc et à ce moment. la municipalité vous avisera par communiqué.

La Municipalité s'excuse des inconvénients causés par la situation et vous remercie de votre bonne collaboration.

RAPPEL – TAXES MUNICIPALES

Un rappel concernant les taxes municipales. Le dernier versement était dû en date du **19 septembre dernier.**

Pour tous ceux qui n'ont pas acquitté les paiements, **vous pouvez prendre entente avec la municipalité.**